

Pour copie conforme
Par délégation du Président
Le Directeur des Assemblées

Bertrand BILLARD

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN

REUNION NOVEMBRE 2015

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 1 DÉCEMBRE 2015

Le Président du Conseil Départemental certifie que la présente décision a été reçue le 10 DEC 2015 à la Préfecture de l'Ain, en application de l'article 45 de la loi 82.213 du 2 Mars 1982 et qu'elle a été publiée ou notifiée.

Le Président du Conseil Départemental
Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation
Le Directeur des Assemblées



Bertrand BILLARD

RAPPORT N°AD2015-11/2.0013 - Plan de Prévention départemental du Bruit dans l'Environnement - 2ème échéance.

(Direction Générale Adjointe Infrastructures et déplacements - Direction des Routes
- Service Routes-Prospective)

M. Philippe EMIN, rapporteur.

L'Assemblée départementale,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment sa troisième partie relative au Département ;

- Vu le Décret n°2006-1341 du 6 novembre 2006 relatif au transfert aux Départements des services ou parties de services déconcentrés du Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, qui concourent à l'exercice des compétences de ces collectivités dans le domaine des routes départementales ;

- Vu la directive 2002/49/CE du Parlement Européen et du Conseil du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement ;

- Vu l'ordonnance n°2004-1199 du 12 novembre 2004 prise pour la transposition de la directive 2002/49/CE du Parlement Européen et du Conseil du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement NOR : DEVX0400235R ;

- Vu la délibération du Conseil général du 9 décembre 2014 validant la première échéance du plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) ;

- Vu délibération de la Commission permanente du 6 juillet 2015 approuvant le projet de PPBE pour la seconde échéance et autorisant le lancement de la concertation publique correspondante ;

- Vu le code de l'environnement ;

- Vu le rapport du 14/11/2015 de monsieur le Président du Conseil départemental de l'Ain.

Conformément à la transposition dans le droit français de la directive 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, le Plan de Prévention départemental du Bruit dans l'Environnement (PPBE) présenté en commission Permanente du 6 juillet 2015, a fait l'objet d'une consultation publique sur une durée de deux mois.

Cette consultation portant sur la seconde échéance de ce PPBE, ne concerne que les voies dont le trafic journalier dépasse 8 200 véhicules par jour, soit 377 km de routes départementales. Ce plan est joint à la présente délibération (annexe n° 1) et les mesures qu'il préconise sont résumées dans la pièce annexe n° 2.

La consultation s'est déroulée du 3 août au 4 octobre 2015. A cet effet, un exemplaire papier a été déposé au siège de la direction des routes au 21 rue Bourgmayer à Bourg-en-Bresse et, en complément, un document électronique a été mis à disposition sur le site « ain.fr » du Département. Elle n'a donné lieu à aucune observation de la part des habitants de l'Ain.

Après en avoir débattu, la Commission de la voirie, des transports, des bâtiments, en accord avec la Commission des finances et de l'administration générale propose :

D'APPROUVER la seconde échéance du Plan de Prévention Départemental du Bruit dans l'Environnement (PPBE), suite à la concertation publique qui s'est déroulée du 3 août au 4 octobre 2015 et tel qu'il figure en annexe.

Présents:

M. Damien ABAD, Mme. Muriel LUGA GIRAUD, M. Jean-Yves FLOCHON, M. Gérard PAOLI, Mme. Véronique BAUDE, M. Pierre LURIN, Mme. Sandrine CASTELLANO, M. Yves CLAYETTE, Mme. Nathalie BARDE, M. Guy BILLOUDET, Mme. Muriel BENIER, M. Michel BRULHART, Mme. Myriam BOUVET-MULTON, M. Alain CHAPUIS, Mme. Hélène CEDILEAU, M. Henri CORMORECHE, M. Romain DAUBIE, M. Jean DEGUERRY, M. Philippe EMIN, Mme. Clotilde FOURNIER, M. Jean-Pierre GAITET, Mme. Catherine JOURNET, M. Christophe GREFFET, Mme. Elisabeth LAROCHE, M. Jean-Yves HEDON, M. Guy LARMANJAT, Mme. Mireille LOUIS, M. Walter MARTIN, M. Marc PECHOUX, Mme. Hélène MARECHAL, M. Michel PERRAUD, Mme. Annie MEURIAU, M. Bernard PERRET, Mme. Carène TARDY, Mme. Viviane VAUDRAY.

Excusés:

Mme. Caroline TERRIER, M. Charles de la VERPILLIERE, Mme. Martine TABOURET, Mme. Marie-Christine CHAPEL, Mme. Aurélie CHARILLON, Mme. Brigitte COULON, M. Christophe FORTIN, Mme. Valérie GUYON, Mme. Natacha LORILLARD, Mme. Liliane MAISSIAT, M. Daniel RAPHOZ.

Procurations:

M. Charles de la VERPILLIERE donne pouvoir à Mme Viviane VAUDRAY
Mme Martine TABOURET donne pouvoir à M. Jean-Yves FLOCHON
Mme Marie-Christine CHAPEL donne pouvoir à M. Damien ABAD
Mme Aurélie CHARILLON donne pouvoir à Mme Véronique BAUDE
Mme Brigitte COULON donne pouvoir à M. Henri CORMORECHE
M. Christophe FORTIN donne pouvoir à Mme Sandrine CASTELLANO
Mme Valérie GUYON donne pouvoir à M. Guy BILLOUDET
Mme Natacha LORILLARD donne pouvoir à M. Jean DEGUERRY
Mme Liliane MAISSIAT donne pouvoir à Mme Muriel BENIER
M. Daniel RAPHOZ donne pouvoir à M. Gérard PAOLI

Adoption à l'unanimité

Nombre de présents ou représentés : 45

Nombre de votants : 45

Vote :

Pour : 45

Contre : 0

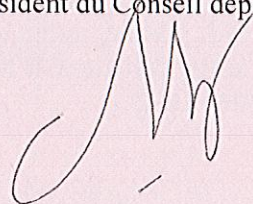
Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Bourg-en-Bresse, le

- 8 DEC. 2015

Le Président du Conseil départemental de l'Ain



Damien ABAD